



## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 novembre 2023 à 20h00

L'an deux mille vingt-trois et le 7 novembre, le Conseil Municipal de la commune de Nances, étant assemblée en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alexandre FAUGE, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mesdames, Messieurs, Alexandre FAUGE, Jean-Paul PERRIAT, Marie-France CURTAUD, Christian FAUGES, Christophe SERENO, Alexis COLLIOT, Axelle ROUSSEL, Romuald ROY, Armelle BALZER, Olivier MAILLARD et Nathalie GIOVANNACCI.

**ABSENT(E) Excusé(e)** : néant.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal. Christian FAUGES ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

### 1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2023.

Le compte rendu de la séance du 3 octobre 2023 a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil municipal :

**APPROUVE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 3 octobre 2023.

### 2 – DÉLIBÉRATION : DEMANDE DE SUBVENTION – TRAIL SEMI NOCTURE ORGANISÉ PAR L'ENTENTE ATHLÉTIQUE DU LAC D'AIGUEBELETTE.

#### DCM20231101

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'Entente Athlétique du Lac d'Aiguebelette organise la première édition de « Novatrail », trail semi-nocturne le 16 décembre prochain.

La course partira de la salle polyvalente de Novalaise avec 2 parcours possibles en majorité sur sentiers, destinés à un large public (trail des Villas Doria 15 km et trail de la chapelle Ste Rose 8,5km). Les 2 parcours passent par Nances et l'association sollicite une aide financière auprès de la commune. Monsieur le Maire précise également qu'une partie des inscriptions au trail sera reversée à l'association « pour le sourire de Coline - dépassons le handicap »

#### Le conseil municipal après en en avoir délibéré,

- **Décide** de verser une subvention exceptionnelle de 150,00 € à l'association Entente Athlétique du Lac d'Aiguebelette pour l'organisation de la 1<sup>ère</sup> édition de « Novatrail ».
- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif.
- **Charge M.** le maire de signer tous les documents afférents à cette demande.

**Présents 11 Exprimés 11 Pour 11 Contre 0 Abstention 0**

### 3 - COMPTE RENDU SUR L'UTILISATION DES DÉLÉGATIONS DU MAIRE.

#### Exposé du maire :

Afin de fluidifier le travail de la collectivité et d'apporter des réponses rapides aux interlocuteurs de la mairie, le code général des collectivités prévoit de déléguer un certain nombre de compétences au maire. Dans ce cadre, le maire a pris des décisions en vertu de la délibération du 26 mai 2020 dont il rend compte au conseil municipal.

Un tableau récapitule les décisions du maire depuis le 3 octobre 2023.

- Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales disposant que le maire doit rendre compte des décisions prises en vertu des délégations que lui a consenties le conseil municipal à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal.

**CONSIDÉRANT** la nécessité de rendre compte des décisions prises par le maire dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal,

Le conseil municipal :

**PREND CONNAISSANCE** des décisions suivantes :

<b>Décisions prises pour présentation en Conseil Municipal du 7 novembre 2023</b>				
Nature de la décision	Date	Société/organisme/propriétaire	Montant TTC	Décision
Plants	05/10/2023	Flosab à La Bridoire	217,10 €	Devis validé
Plants et arbustes	05/10/2023	François horticulture à St Alban de Montbel	138,20 €	Devis validé
Plaques maisons et vinyles	03/11/2023	Pic Bois à Bregnier Cordon	108,00 €	Devis validé

#### **4 – RETOUR DU TRAVAIL DES COMMISSIONS :**

##### **SIVU de Novalaise :**

Alexis COLLIOT fait part de sa dernière réunion au SIVU.

Le harcèlement scolaire a été évoqué dans les différentes classes avec l'intervention d'une intervenante extérieure.

Une conférence relative à ce sujet a été proposée à la suite de la réunion. De nombreuses personnes étaient présentes (Elus, AEL, personnel du SIVU, représentants des parents d'élèves).

##### **Commission au social CCLA :**

Armelle BALZER fait un retour sur sa dernière réunion. De nombreux sujets ont été évoqués : présentation du pôle social par l'architecte retenu, Convention Territoriale Globale (CTG) entre la Caf, l'Ael et la CCLA, présentation de l'Ael par Sophie Falcoz.

##### **Commission culture CCLA :**

Nathalie Giovannacci précise que la fête « Soirée bricoles et lumignons » aura lieu le vendredi 1<sup>er</sup> décembre à Attignat-Oncin.

Des ateliers d'écriture avec le collectif Mammouth sont également organisés sur les différentes communes du secteur (le 12/11 à Nances).

##### **Commission bâtiments :**

La commission doit se réunir le 20/11 afin de faire le point sur les différents travaux de rénovation de la salle Bernard Veuillet suite aux devis reçus.

##### **Commission Communale des Impôts Directs (CCID) :**

Une réunion est prévue le 18/11. La CCID doit se réunir pour avis dans le cadre de la procédure d'incorporation des biens sans maîtres.

##### **Commission voirie/cimetière :**

Le maire présente le devis envoyé par Philippe Courtois concernant l'abattage d'arbres le long de la route avant la chapelle Ste Rose ainsi que le devis pour l'élagage d'arbres autour de la chapelle.

Une réunion est prévue le 06/12 pour le volet voirie.

Une réunion est prévue le 22/11 pour le volet cimetière.

##### **Commission communication :**

Nathalie Giovannacci fait le point sur l'avancement du bulletin municipal.

##### **Commission finances :**

Une réunion est prévue le 18/11 afin de préparer un « zoom » sur le volet social pour le bulletin municipal.

### **Conseil Municipal Jeunes :**

Romuald Roy rappelle que le projet bike park soumis au budget citoyen du département est lauréat. Le département doit revenir vers le CMJ pour la procédure à suivre.

### **5 – DIVERS :**

#### **1 / Questions diverses.**

Néant.

#### **2 / Infos :**

##### A/ Urbanisme

DP 07318423N5022 – Rconfort pour M. Perret JP – impasse Barbolion d'en haut : panneaux photovoltaïques.

DP 07318423N5023 – M. et Mme Cabeleira – route de la Côte : enrobé, gabions, portail et clôture.

PC 07318423N1004 – Financière Mornassienne – ZA du Goutier – lot 7 : bâtiment d'activité artisanale

B/ La cérémonie du 11 novembre aura lieu samedi à 10h15. Il est donné rendez-vous à 10h. Le CMJ lira un texte. Un pot sera offert à l'issue de la cérémonie.

C/ Un bloc rocheux est tombé route du César à Nances. Une armoire électrique Enedis en cours d'installation a été abîmée.

Le RTM est passé faire une expertise et a transmis son rapport. La chute de bloc n'est pas inhabituelle pour le secteur et il est recommandé de sécuriser le chantier Enedis.

D/ Armelle Balzer soumet plusieurs questions

- Avancement sur la sécurisation RD921 secteur les Gollets : elle demande s'il n'est pas possible d'installer un radar pédagogique. M. le Maire précise qu'une demande au département a été faite pour passer le secteur en agglomération afin de limiter la vitesse à 50km/h. Il fait également part d'un courrier reçu du département suite au courrier envoyé par la commune concernant la dangerosité de l'intersection RD921 et RD41 (accident corporel en juillet 2022). La solution préconisée par le département serait d'installer un radar mais la compétence appartenant à l'Etat, la commune devrait solliciter la Préfecture.

- Elle demande si le maire est au courant de la Prime du Pouvoir d'Achat Exceptionnelle que les agents territoriaux peuvent percevoir. La secrétaire de mairie précise que la procédure est en cours et qu'il faut d'abord l'avis sur le projet de délibération du Comité Social Territorial avant de la soumettre au conseil.

- Elle revient sur le courrier envoyé par le Maire à tous les conseillers concernant la demande d'une personne intéressée par le rachat de la maison des poupées. Elle souhaiterait également que le conseil se positionne sur le devenir de ce bâtiment. Ce sujet sera traité lors de la réunion de la commission bâtiment le 20/11.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.



Alexandre FAUGES  
Maire.

Christian FAUGES,  
Secrétaire de séance.



Mairie - 1616 route du Chef-Lieu 73470 Nances – Tél : 04.79.28.73.88  
E-mail : nances.mairie@wanadoo.fr / Site internet : www.nances.fr



